



"Article R.512-6 du code de l'environnement  
Zone de 600m autour du survol de l'éolienne  
(1/10ème du rayon d'affichage)"

Distance minimale forfaitaire de 500m  
d'éloignement de l'éolienne vis-à-vis des  
habitations ou zones destinées à l'habitation  
(Article L.553-1 du Code de l'environnement)

# AU 4

Demande  
d'Autorisation Unique

Parc éolien  
des Grands Bails

Commune de Montloué  
Département de l'Aisne

Maîtrise d'Ouvrage :



EDPR France Holding  
25, quai Panhard et Levassor  
75013 Paris  
SAS au capital de 8 500 000 €  
RCS B Paris 797 610 730

Date : 08/12/2017

Plan n°7

Plan des abords de  
l'installation  
de l'éolienne E7  
au 1/2500ème  
(au format A1)

ÉOLIENNE CONCERNÉE PAR LE PROJET	
Éolienne	E7
Y36n-3.45W	
Altitude NGF	147,45
(Z.T.M. initial)	
Coordonnées	775 884,86
Lambert 93	6 959 149,83
Coordonnées	1 775 840,087
CC 49	8 272 358,126
Coordonnées	4°13'45,4"
WGS84	49°38'45,4"
Altitude NGF	147,70
(Z.Projet)	
Altitude NGF	327,70
(Z.Bout de pale)	
N° Section	YD
N° Parcelle	18

- Éoliennes concernées par la présente demande d'Autorisation Unique**
- Zone de survol des pales
  - Mât de l'éolienne
  - Fondation de l'éolienne
  - Rayon de 600m
  - Accès existant non modifié
  - Accès existant à modifier
  - Accès à créer provisoire
  - Accès à créer
  - Aire de grutage créée
  - Aire d'accès à la machine
  - Limite communale
  - Arbres existants maintenus

